

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD



**NOMBRES DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
19	17	18

**DATE DE LA CONVOCATION**

08/09/2022

**DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR**

08/09/2022

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**N° 2022-045 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN PERSONNEL TECHNIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ASSAINISSEMENT DES HAUTES TERRES DU VISTRE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES**

**L’AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET 15 SEPTEMBRE À 19 HEURES,**  
se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSSETTE qui a donné procuration à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON

Etaient absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le cadre des campagnes de faucardage réalisées sur le territoire de Meynes, le Syndicat Intercommunal d’Assainissement des Hautes terres du Vistre (SIAHTV) met à disposition de la commune de Meynes leur agent technique en charge de cette mission.

Monsieur le Maire précise à l’assemblée qu’il convient de formaliser cette mise à disposition par la signature d’une convention. Le tarif horaire fixé par le SIAHTV est de 50 € ; la commune a défini son besoin annuel à 45 heures.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L’UNANIMITE, décide**

**D’AUTORISER** Monsieur le Maire à Signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

